

Nom et prénom de l'élève	Jour du cours	Heure du cours

TARIFS PAR TRIMESTRE

Tarifs valables pour l'année scolaire 2019/2020)

Cours	Commune		Hors commune	
	1 ^{ère} inscription	-10% réduction familiale*	1 ^{ère} inscription	-10% réduction familiale*
4/7 ans (45 mn)	60 €	55 €	86 €	75 €
8/18 ans (60 mn)	74 €	67 €	106 €	96 €
18/25 ans (90 mn)	92 €	82 €	125 €	114 €
+ 26 ans (90 mn)	97 €	89 €	135 €	120 €

*A partir du 2^{ème} membre de la famille (parent, frère, sœur) et sur le tarif le moins élevé

FRAIS DE SCOLARITE

L'inscription est ferme et définitive, **tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Tout désengagement devra donc faire l'objet d'un courrier au service culturel, un mois avant la reprise des cours du trimestre suivant.**

Les frais de scolarité sont payables au trimestre. Les paiements s'échelonnent de la manière suivante :

- 1^{er} trim : paiement lors de l'inscription (chèque uniquement)
- 2^{ème} trim : réception de la facture à votre domicile et paiement avant le 15 mars
- 3^{ème} trim : réception de la facture à votre domicile et paiement avant le 15 juin

Aucune réduction ne peut intervenir en cas d'absence de l'élève au cours (sauf sur production d'un certificat médical avec un arrêt d'au moins 4 semaines d'affilées hors vacances scolaires).

Toute facture impayée fera l'objet d'un titre exécutoire de paiement et le non règlement de celui-ci entraînera l'exclusion du danseur de manière définitive.

Le remplacement d'un cours peut, par nécessité de service, être dispensé sur un autre jour de la semaine. En ce cas, aucun abatement tarifaire ne sera accordé. En cas d'arrêt maladie, le professeur n'est pas tenu de remplacer son cours. Les parents seront prévenus par voie d'affichage ou, dans la mesure du possible, par mail.

Les costumes nécessaires à la présentation du gala annuel sont à la charge exclusive des danseurs.

Les places mises en vente lors du gala annuel sont payantes.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour l'année 2019/2020 auront lieu au service culturel, **à la salle du conseil Municipal**, 108 avenue Maurice Maunoury à Luisant, accompagné d'un certificat médical et d'un justificatif de domicile pour les luisantais, les :

- ✓ **Jeudi 4 et vendredi 5 juillet 2019**
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)
- ✓ **Lundi 2, mardi 3, et mercredi 4 septembre 2019**
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

La rentrée de l'Ecole des Arts, section danse modern' jazz, aura lieu à partir du **lundi 09 septembre 2019** au studio de danse, 1^{er} étage (entrée par le cours Charles Brune).

Le mois de septembre est un mois d'essai : à la fin de cette période, sans courrier/mail de votre part, nous considérerons que vous validez votre inscription impliquant l'encaissement de votre chèque et l'émission d'une facture correspondante.